

HORACE SAY (4).

J'ai perdu mon frère, mon ami, le compagnon de mon enfance, et cependant si ces titres bien chers étaient le seul motif de mes regrets, je n'y associerais point le public : je dévorerais mes larmes en silence. Tandis que tant de fléaux cruels pèsent sur des contrées entières, quelle pitié les malheurs particuliers peuvent-ils exciter ? Le fracas des évènements politiques, l'éclat des triomphes militaires couvrent les gémissements de la douleur.

Mais faut-il que les talents et la vertu tombent inaperçus dans la foule ? et la patrie n'a-t-elle plus une larme à donner à qui sut l'honorer et la servir ? Je ne puis le croire. Je dois donc parler de mon frère, et faire connaître ce que la chose publique perd en lui ; je le dois à sa mémoire digne de ne point mourir avec lui ; je le dois à la patrie qui sentira ce que méritent d'égards les talents qui survivent, en comptant la foule de ceux que son service ou ses erreurs ont consommés.

Mon frère dut à son mérite personnel le rang qu'il obtint dans la société et l'estime qu'il inspira à tous ceux dont il se vit entouré. Je veux dire qu'il ne fut jamais servi par les circonstances, par les recommandations, par la fortune. A l'époque où tout homme vraiment français sentit vibrer jusqu'au fond de son cœur le nom de patrie, il crut déjà lui devoir ses facultés et son existence : quoiqu'il fût par son âge compris dans la réquisition militaire, la loi l'en exemptait : son zèle l'y remplaça. « Il faut, disait-il à son père, il faut, dans les circonstances où nous sommes, que chaque famille paie son tribut. J'acquitte le nôtre. »

(4) Cette lettre de J.-B. Say sur la mort de son frère, est extraite de la *Décade philosophique*, du 20 frimaire an VIII. Horace Say, né à Lyon, d'une famille considérée dans le commerce, est mort en Syrie, chef d'état-major du génie,